

En s'inscrivant à la **Boucle du Confluent**, tout participant s'engage à respecter ce règlement.

Article 1 - ORGANISATION

Le **Portet Athletic Club** organise la **22ème** édition de la **Boucle du Confluent** (5 km, 10 km, Boucles KIDS) le **dimanche 16 novembre 2025** au départ de la Mairie de **Portet-sur-Garonne**.

Portet Athletic Club est une association Loi 1901 dont le siège social est : *Maison des Sports - 1 avenue Pierre de Coubertin 31120 Portet-sur-Garonne*.

Cette année la Boucle du Confluent soutiendra encore une association d'utilité publique. Les sommes recueillies par vos dons, les inscriptions aux boucles KIDS et par le don du Portet Athletic Club seront reversées à cette association.

PROGRAMME

Samedi 15 novembre 2025

- **10h00 - 17h00** : retrait des dossards et dernières inscriptions (sous réserve de dossards disponibles) au magasin **DECATHLON** de Portet-sur-Garonne, 4 Avenue des Palanques

Dimanche 16 novembre 2025

- Retrait des dossards, départs et arrivées des courses au niveau de la Mairie de Portet-Sur-Garonne, 1 rue de l'Hôtel de Ville
- **08h00 - 09h00** : retrait des dossards
- **09h00** : échauffement des courses 5km et 10km (parvis Mairie/Hôtel de Ville)
- **09h15** : départ de la course 5 km
- **09h45** : départ de la course 10 km
- **11h00** : échauffement des Boucles KIDS (parvis Mairie/Hôtel de Ville)
- **11h15** : départ de la Boucle KIDS 6-9 ans
- **11h25** : départ de la Boucle KIDS 10-12 ans
- **12h00** : remise des récompenses des courses 5 km/10 km (Salle du Confluent près de l'arrivée)
- **12h30** : tombola (Salle du Confluent près de l'arrivée)

Article 2 – DEFINITION DE L'EPREUVE

La **Boucle du Confluent** est une course pédestre hors-stade sur route qui emprunte les bords de la Garonne sur la commune de Portet-sur-Garonne.

LES COURSES

- **5 km** : 400 dossards seront attribués, meneurs d'allure, une seule boucle de 5km à parcourir (sol dur, dénivelé +/- : 14 mètres). Accessible à partir de la catégorie FFA U16/Minimes (année de naissance avant le 01/01/2013)
- **10 km** : 800 dossards seront attribués, meneurs d'allure, ravitaillement au passage du 5ème km, 2 boucles de 5km à parcourir (sol dur, dénivelé +/- : 28 mètres). Accessible à partir de la catégorie FFA U18/Cadets (année de naissance avant le 01/01/2011)
- **Boucle KIDS 6-9 ans** : parcours de 900 m (sol dur et herbe). Accessible aux enfants nés entre 2016 et 2019
- **Boucle KIDS 10-12 ans** : parcours de 1500 m (sol dur et herbe). Accessible aux enfants nés entre 2013 et 2015

Pour les **Boucles KIDS**, 200 dossards seront attribués au total. Pas de chronométrage ni classement.

Le parcours des courses 5km (1 boucle) et 10km (2 boucles) est intégralement et exclusivement tracé et mesuré sur sol dur (goudron et béton). Dans la partie du parcours en bord de Garonne, il est **interdit de sortir du tracé en passant sur les zones en herbe**.

A RETENIR :

- **Rassemblement** des coureurs **15'** avant l'heure de départ
- **Limitation** du nombre de participants à **1200** au total des 2 courses 5 km et 10 km
- **Chronométrage** par puce électronique avec tapis au départ et à l'arrivée (temps réel et officiel pour les courses 5 km et 10 km)
- **Marquage** : tous les **1 km**
- **Ravitaillements** : eau au **km 5** et ravitaillement complet à l'arrivée dans la Salle du Confluent. Le reste de la course en semi-autonomie.
- **Meneurs d'allures** sur le **5 km** en **25'** et **30'** et sur le **10 km** en **40', 45', 50', 55', 60'**
- **Plusieurs signaleurs** sont disposés sur le parcours en boucle de 5 km (parcours deux fois pour le 10 km)
- **Ouverture** des courses 5km et 10km par des véhicules deux-roues ouvreurs
- **Fermeture** des courses 5km et 10km par des serre-files à pied

Article 3 – MODALITES D'INSCRIPTION

MODALITÉS

Courses 5 km 10 km	• Jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 minuit : par Internet (chrono-start.com) • Samedi 15 novembre 2025 de 10h à 17h : au magasin DECATHLON de Portet-sur-Garonne (sous réserve de dossards disponibles)
Boucles KIDS	• Jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 minuit : par Internet (chrono-start.com) • Samedi 15 novembre 2025 de 10h à 17h : au magasin DECATHLON de Portet-sur-Garonne (sous réserve de dossards disponibles) • Dimanche 16 novembre 2025 jusqu'à 10h30 : sur place dans la Salle du Confluent à côté de la Mairie de Portet-sur-Garonne (sous réserve de dossards disponibles)
Changement de course	• Jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 minuit : par Internet (chrono-start.com), sous-réserve de dossards disponibles, selon les conditions suivantes : ○ Du 10 km vers le 5 km : aucun remboursement ○ Du 5 km vers le 10 km : paiement de la différence suivant le tarif en vigueur
Annulation et remboursement	Les demandes de remboursement pour annulation de l'inscription seront examinées au cas par cas jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 . Si la cause est une blessure ou maladie, prévoir un certificat médical du médecin. Après cette date, il ne pourra pas y avoir de remboursement.

TARIFS

Course	Tarif
5 km	8 € (+ frais d'inscription en ligne) avec cadeau
10 km	13 € (+ frais d'inscription en ligne) avec cadeau

Une attestation de paiement peut être demandée uniquement lors de l'inscription par Internet.

LICENCES, PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS) ET QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LES MINEURS

La participation à la Boucle du Confluent est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- ou d'une attestation PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS) datant de moins de 3 mois donc après le 16 août 2025 (voir <https://pps.athle.fr>)
- ou pour les mineurs : l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

NB : les licences des fédérations ci-dessous ne sont plus acceptées par la FFA.

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- Fédération Française de Triathlon (FFTRI)
- Fédération d'athlétisme étrangères

Les fédérations partenaires de la FFA seront communiquées par voie de circulaire le cas échéant.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur pendant une durée de 10 ans en tant que justificatif en cas d'accident.

RETRAIT DES DOSSARDS

- **Samedi 15 novembre 2025** : au magasin **DECATHLON à Portet-sur-Garonne** de 10h00 à 17h00. Vous bénéficierez d'une réduction de 20 % sur le rayon "Running" (10% sur l'électronique), hors promotions, en présentant le dossard au moment du passage en caisse.
- **Dimanche 16 novembre 2025** : **Salle du Confluent** (derrière la Mairie) de Portet-sur-Garonne de 08h00 à 09h00

Aucune inscription ne sera prise en compte le jour de la course (sauf pour les boucles KIDS si dossards disponibles).

Article 4 – CHRONOMÉTRAGE et RÉCOMPENSES

CHRONOMÉTRAGE

- **Temps officiel** : temps général de la course mesuré au coup de pistolet et affiché sur la ligne d'arrivée
- **Temps réel** : temps individuel de chaque coureur mesuré au passage de sa puce électronique au départ et à l'arrivée

PODIUMS et RÉCOMPENSES :

- **5 km**
 - 3 premières Femmes et 3 premiers Hommes au scratch
 - 1ère Femme et 1er Homme de chaque catégorie (à partir de Minimes)
- **10 km :**
 - 3 premières Femmes et 3 premiers Hommes au scratch
 - 1ère Femme et 1er Homme de chaque catégorie (à partir de Cadets)
- **Boucles KIDS** : récompenses pour tous

Article 5 – CONDITIONS GENERALES

- La responsabilité de l'organisateur est couverte par un contrat d'assurance souscrit auprès d'ALLIANZ avec les garanties Responsabilité Civile Générale, Accidents corporels, Défense pénale et recours suite à accident
- En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.
- L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation, soit sur requête de l'autorité administrative soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou effractions et dégradations sur votre véhicule ou effets personnels
- Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- Il est expressément indiqué que les concurrents participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Chaque concurrent autorise le service de secours à prendre les dispositions médicales qui pourraient s'imposer.
- Loi Informatique et Libertés : Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et libertés" complétée par le nouveau Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25/05/18, nous informons les concurrents que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve. Si des concurrents souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur
- En s'inscrivant à l'épreuve, le concurrent reconnaît le droit aux organisateurs :
 - De pouvoir communiquer son adresse de messagerie auprès des partenaires de la « Boucle du Confluent » dans le cadre de la manifestation
 - De mettre en ligne des photographies ou des vidéos sur lesquelles il pourrait figurer sur le site internet de la "Boucle du Confluent" et de ses partenaires et donc par conséquent être à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur ces sites.
- La règle automatique étant la communication, le concurrent doit dès son inscription, signaler le refus de communication de son adresse messagerie, il dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant
- Les concurrents s'engagent à accepter, sans condition, leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel. L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve
- En cas de litige concernant la course, seul le Directeur de Course réglera les problèmes éventuels
- Tous les concurrents de la "Boucle du Confluent" s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ce règlement.

Article 6 – SERVICES SANTÉ

- La couverture médicale sera assurée par un médecin et un dispositif de secours sera assuré par une association de protection civile sur le parcours et à l'arrivée

CATÉGORIE ÂGE FFA 2025-2026

Valable du 1er Septembre 2025 au 31 Août 2026

CATÉGORIES	ÂGES	ANNÉES	DIST. MAX
Baby Athlé (U7)	– 7 ans	2020 et après	–
École d'Athlétisme (U10)	7 à 9 ans	2017 – 2019	–
Poussin (U12)	10 et 11 ans	2015 – 2016	1500 m
Benjamin (U14)	12 et 13 ans	2013 – 2014	3000 m
Minime (U16)	14 et 15 ans	2011 – 2012	5000 m
Cadet (U18)	16 et 17 ans	2009 – 2010	15 km
Junior (U20)	18 et 19 ans	2007 – 2008	25 km
Espoir (U23)	20 à 22 ans	2004 – 2006	Illimitée
Senior	23 à 34 ans	1992 à 2003	Illimitée
Master	+ 35 ans	1991 et avant	Illimitée
<i>Détail de la catégorie Master</i>			
Master 0	35 à 39 ans	1987 – 1991	Illimitée
Master 1	40 à 44 ans	1982 – 1986	Illimitée
Master 2	45 à 49 ans	1977 – 1981	Illimitée
Master 3	50 à 54 ans	1972 – 1976	Illimitée
Master 4	55 à 59 ans	1967 – 1971	Illimitée
Master 5	60 à 64 ans	1962 – 1966	Illimitée
Master 6	65 à 69 ans	1957 – 1961	Illimitée
Master 7	70 à 74 ans	1952 – 1956	Illimitée
Master 8	75 à 79 ans	1947 – 1951	Illimitée
Master 9	80 à 84 ans	1942 – 1946	Illimitée
Master 10	85 à 89 ans	1941 et avant	Illimitée